



Développement durable : cette exigence fait aujourd'hui partie de notre vocabulaire quotidien. La définition est aussi simple qu'ambitieuse. Il s'agit d'allier le développement économique et social avec la préservation de l'environnement pour assurer à nos enfants la pérennité des ressources de la planète. "Penser globalement et agir localement" vaut souvent mieux que des actions spectaculaires sans cohérence. C'est le mode d'action choisi par le syndicat de l'Albarine en travaillant chaque année sur de petits secteurs afin d'améliorer le fonctionnement de la rivière sur l'ensemble du bassin versant.

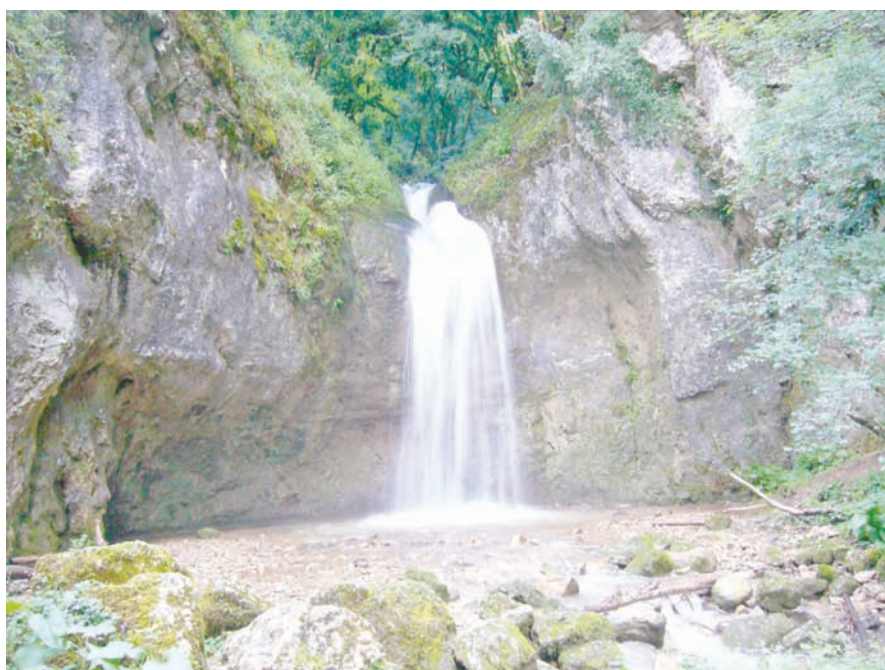
Chacun d'entre nous a la possibilité d'agir par ses gestes quotidiens.

C'est un changement culturel qu'il faut initier, mais c'est aussi une confiance qui doit être retrouvée : les Français sont en effet très fiers de la qualité de l'eau distribuée sur tout le territoire, mais ils sont également les deuxièmes consommateurs d'eau minérale en Europe !

Plus près de nous, c'est l'Albarine qui, par sa nappe, alimente en eau potable la majorité des habitants du bassin versant. Aussi, la solidarité de nos territoires est essentielle à la préservation de la qualité des eaux. Pour cela, le syndicat de l'Albarine se tient à la disposition des collectivités pour faire aboutir leurs projets visant à préserver la qualité de l'eau.

L'objectif est vital, nous devons à tout prix réussir.

*Le président,
Jacques MAGDELAINE*



La Cascade du pissoir à Torcieu

SOMMAIRE

L'assainissement :
Qui fait quoi ?
.....Page 2-3

Les actions du Syndicat
en 2007
.....Page 4

Les joyaux du bassin versant ...
.....Page 5
... A protéger de nous même
.....Page 6



L'Assainissement des eaux usées, qui fait quoi ?

► Un peu de droit pour ne pas aller de travers

L'eau est définie dans la Loi comme "patrimoine commun de l'humanité". A ce titre, la loi interdit de polluer les cours d'eau ou de perturber leur fonctionnement sous peine d'amende.

Tous les ans, dans le département de l'Ain, plusieurs centaines de procès verbaux sont adressés à des particuliers, des entreprises ou des collectivités pour le non respect des normes imposées notamment par la DDASS*.

* : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

► Nous tirons la chasse d'eau, et après ? ...

Il existe deux solutions pour assurer le traitement de nos eaux usées :

1 - l'habitation est raccordée sur le réseau d'eaux usées de la commune. Dans ce cas, nous confions l'épuration de nos eaux à la collectivité.

2 - l'habitation ne dispose pas de réseau à proximité et assure le traitement des eaux de manière autonome par le moyen d'une fosse toutes eaux.

Les Obligations des propriétaires

► Comment se raccorder ?



Si une commune installe un réseau ou un double réseau devant chez vous, vous disposez de **2 ans** pour vous brancher de manière conforme :

- Si la collectivité crée un nouveau réseau, il faudra débrancher les systèmes individuels (fosses) pour se brancher sur le réseau.

- Si la collectivité met en place un réseau séparatif, il faudra séparer les évacuations d'eaux usées et d'eaux pluviales et les brancher sur la conduite correspondante.

► Que peut-on rejeter dans le réseau ?

Il est interdit de rejeter :

- des éléments solides

Leur accumulation obstrue les canalisations et les pompes. Ils ne sont évidemment pas dégradés par les stations d'épuration et nécessitent donc d'être enlevés et gérés comme n'importe quel autre déchet domestique.

Ils sont la cause de nombreuses pannes car ils bouchent les canalisations ou se coincent dans les pompes et mettent tout le système d'assainissement hors service.

En conséquence, les eaux usées peuvent se retrouver directement dans le milieu naturel.

Autant mettre ces déchets directement à la poubelle !

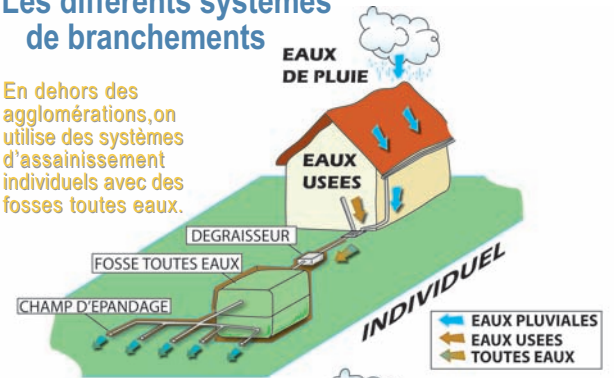
- toute substance pouvant nuire au traitement réalisé par la station d'épuration. Les systèmes d'épuration se servent de bactéries pour fixer et transformer la pollution domestique.

Les détergents, solvants, peintures et carburants sont des substances nocives pour ces bactéries.

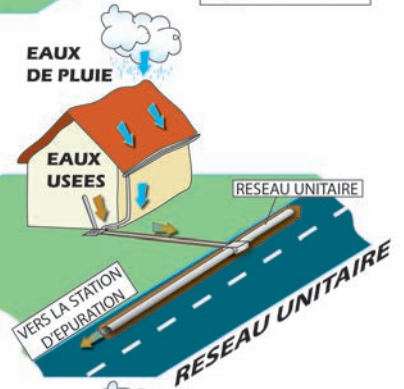


Les différents systèmes de branchements

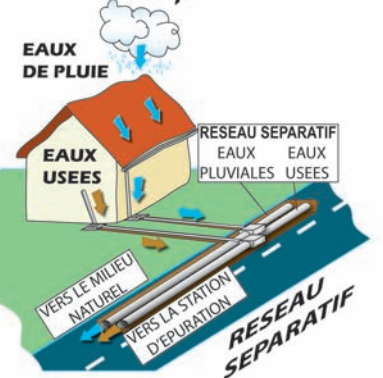
En dehors des agglomérations, on utilise des systèmes d'assainissement individuels avec des fosses toutes eaux.



En agglomération, les eaux pluviales et les eaux usées peuvent être collectées ensemble pour être emmenées à la Station d'épuration. En cas de fortes pluies des trop pleins permettent d'évacuer les eaux directement dans le milieu naturel.



Le double réseau permet de séparer les eaux pluviales et les eaux usées. Ainsi, on peut rejeter directement les eaux de pluie dans le milieu naturel et les pluies importantes n'entraînent pas de déversement d'eaux usées.



Un bloc WC qui a dû parfumer l'Albarine pendant un temps.

► Quel service payons-nous ?

TAXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par cette taxe, nous payons le service que nous rend la collectivité en assainissant nos eaux usées (entretien des réseaux et de la station d'épuration).

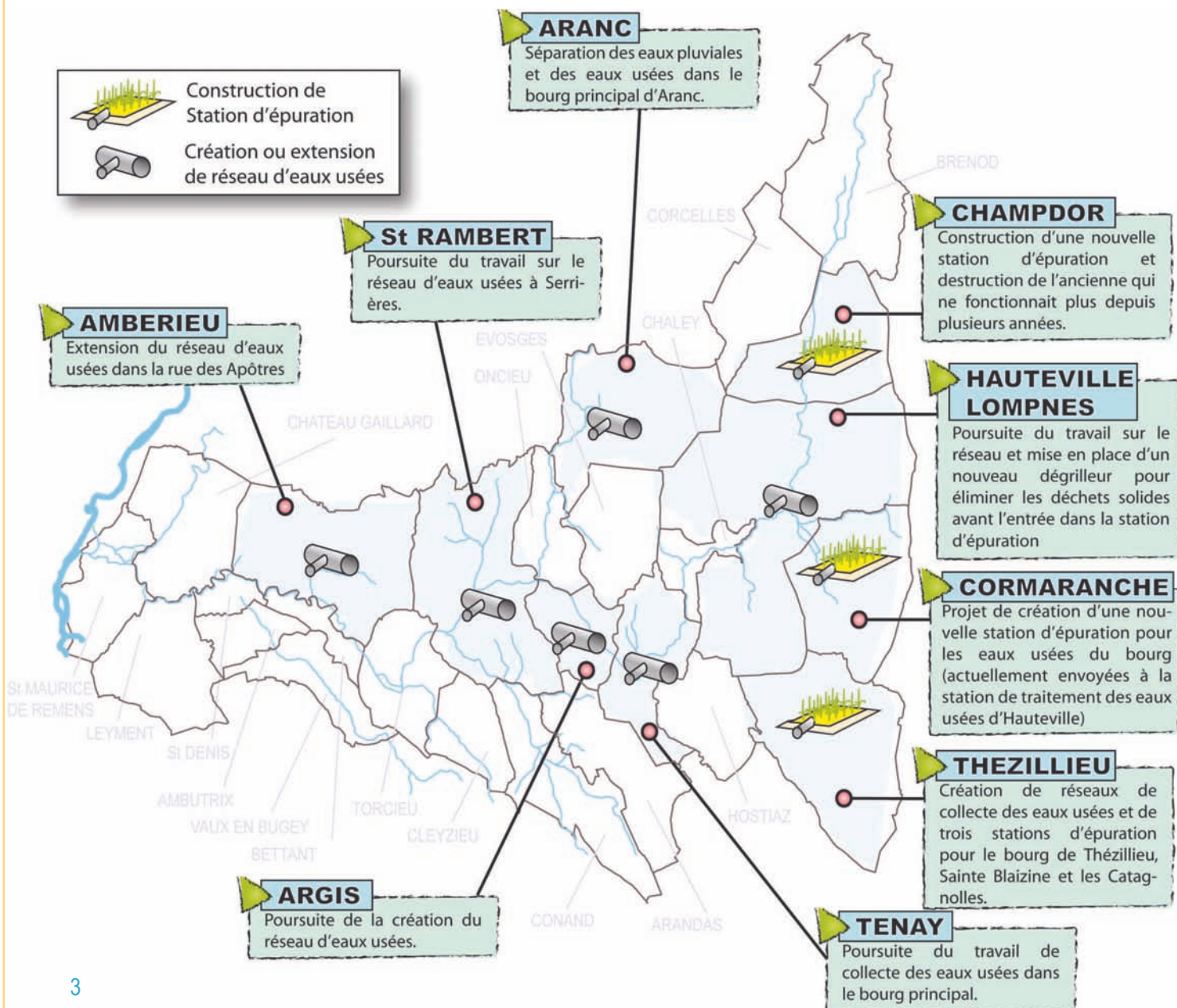
TAXE D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Par cette taxe, nous payons le contrôle obligatoire qu'exerce la collectivité sur notre installation pour s'assurer de la bonne épuration des eaux usées.

Retrouvez ces informations
et plus encore sur :
www.albarine.com

Les communes continuent leur efforts pour la qualité de l'eau

Pour la dernière année du contrat de rivière, les communes du bassin versant ne relâchent pas leurs efforts pour améliorer la qualité de l'eau : elles investiront près de 5 millions d'euros pour l'année à venir.



Les actions du SIABVA en 2007

Cet été, le syndicat lance à nouveau un programme de travaux sur la rivière pour améliorer la gestion des crues, le maintien des berges et préserver l'équilibre naturel.

- Rajeunir les zones humides

Les zones humides jouent un rôle d'éponge lors des périodes de pluie. Ceci limite l'ampleur des crues à l'aval. Pour ces milieux, le développement d'arbres et d'arbustes est un signe de vieillissement.

Pour conserver leur efficacité, les arbres et les arbustes présents seront coupés ou broyés.

La tourbière du Monthoux à Brénod avec des arbres de plus en plus développés



- Entretenir la végétation des berges

Comme en 2006, le syndicat interviendra pour couper les arbres menaçant de tomber dans la rivière et enlever les bois morts dangereux pour éviter qu'ils ne se fixent dans les ponts et aggravent les phénomènes de crue. Des plantations seront réalisées pour assurer un bon maintien des berges et l'ombrage de l'Albarine. Ces deux actions combinées permettent de rajeunir petit à petit les arbres des rives.



Arbres déstabilisés de St Rambert en Bugey à St Denis en Bugey

- Assurer un bon maintien des berges

Sur des secteurs où l'érosion de berges pose des problèmes (stabilité des routes ou des ponts), le syndicat va intervenir pour stabiliser la berge par le biais de techniques végétales.



en 2005



en 2007

A Saint-Denis-en-Bugey, la berge a été restaurée en 2004 en amont du pont de la voie ferrée. L'aménagement est peu à peu caché par la végétation



SEPTEMBRE 2006 - FIN DES TRAVAUX



FEVRIER 2007



AVRIL 2007



- Gérer les bancs de galets

Sur le secteur de la confluence avec la rivière d'Ain, l'Albarine éprouve des difficultés à pousser les galets qui couvrent le fond de son lit. Cela a pour conséquence d'aggraver les inondations sur les communes riveraines.

Pour aider l'Albarine, des tranchées vont être réalisées dans les bancs de galets. Ces tranchées permettront de redonner à l'Albarine la force nécessaire pour pousser les galets jusque dans la rivière d'Ain qui en a grand besoin pour éviter de s'enfoncer davantage.

Ci-contre une tranchée réalisée en 2006. On peut observer l'abaissement progressif du banc de galets.

Cela a permis de réduire la hauteur d'eau en crue ainsi et d'amener plusieurs dizaines de mètres cubes de galets supplémentaires à la rivière d'Ain



Les joyaux de l'Albarine ...

Aux yeux de tous ou inaccessibles, le bassin versant de l'Albarine possède des petites merveilles de nature préservée ou de patrimoine bâti.

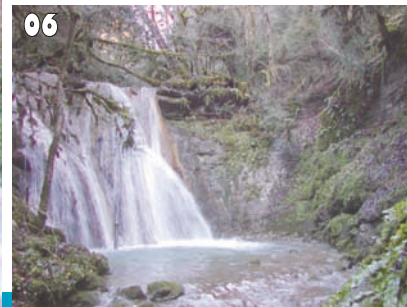
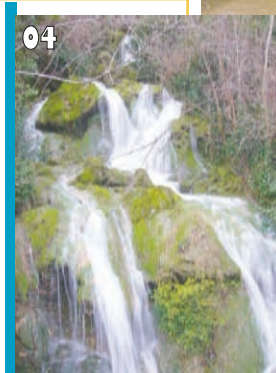
La faune

- 01. Bécassine des marais
- 02. Algrette garzette
- 03. Salamandre tachetée



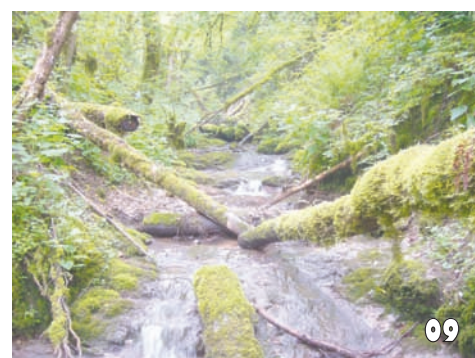
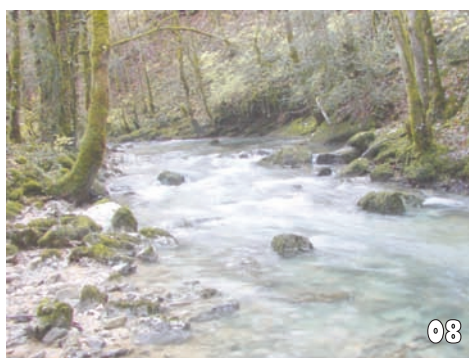
Des dizaines de cascades

- La Doua .04
- L'Albarine à Brénod .05
- La Mandorne .06



Des torrents préservés

- 07. Le Merdaret
- 08. La Caline
- 09. Le Bief Ravinet



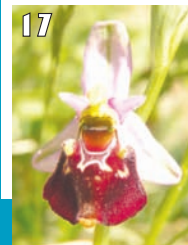
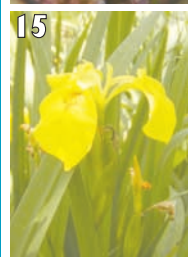
Des paysages diversifiés

- 10. Les gorges à Chaley
- 11. La Vallée à Bettant
- 12. La plaine de l'Ain
- 13. Le plateau à Brénod



Une flore riche

- Drosera .14
- Iris faux-acore .15
- Aconit de Napel .16
- Ophrys Bourdon .17



... A protéger de nous mêmes.

De nombreux déchets et sources de pollutions affectent encore la rivière. La situation s'améliore avec la mise en place des déchetteries et des systèmes d'assainissement.

Cependant, les décennies de rejets sauvages sont loin d'être effacées, d'autant que de nouveaux dépôts sont réalisés chaque année malgré les investissements des collectivités pour le traitement des déchets.

- 01. Tambour de machine à laver et pneus au bord du Brévon
- 02. Rejet direct d'eaux usées
- 03. Bidons déposés dans la rivière
- 04. Un pneu dans l'Albarine
- 05. Voiture engravée dans le lit asséché de l'Albarine



02



03



04



05

En bref : les autres actions du SIABVA en 2007

QUALITE DE L'EAU : Le Conseil Général de l'Ain et le SIABVA mènent une étude sur la qualité de l'eau des rivières sur le bassin versant pour évaluer l'impact des travaux réalisés depuis plusieurs années.



L'eau claire de l'Albarine



Truite pêchée à Tenay

LES CRUES DE L'HIVER : Le mois de mai nous a réservé un bel épisode de crues. Le débit mesuré le 18 mai à Saint Rambert était de 57 m³ par seconde environ. Cela reste bien loin des 237m³ par seconde du 15 février 1990 !!!

ETUDE PISCICOLE : La Fédération de pêche de l'Ain réalise une étude des populations de poissons sur la bassin versant pour le compte du SIABVA.

CASCADE DE CHARABOTTE: Le Conseil Général a mis en place un point de vue sur la cascade de Charabotte sur la route entre Tenay et Hauteville. Des panneaux de signalisation seront installés prochainement.



La cascade de Charabotte le 19 mai

SENSIBILISATION : Cette année encore, les animations offertes par le SIABVA ont permis de sensibiliser plus de 1000 enfants du bassin versant à l'intérêt et la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

SIABVA - Mairie : 01230 St Rambert en Bugey - Tél. 04 74 37 44 34
 Directeur de publication : J. MAGDELAINE, président du SIABVA
 Rédaction : SIABVA - Crédits photos : SIABVA
 Conception réalisation : SIABVA - Impression : Imprimerie FONTAINE



www.albarine.com

